

Personne de contact:
Sevan Pearson | s.pearson@frc.ch

Département fédéral de la
défense, de la protection
de la population et des
sports DDPS

Lausanne, le 24 avril 2026

Consultation sur le financement de dépenses d'armement de l'armée au moyen d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (2026/23)

Monsieur le Conseiller fédéral,
Madame, Monsieur,

La Fédération romande des consommateurs (FRC) vous adresse sa prise de position concernant la consultation sur **le financement de dépenses d'armement de l'armée au moyen d'un relèvement de la taxe sur la valeur ajoutée (2026/23)** et vous remercie de prendre en compte sa position ci-après.

La FRC s'oppose catégoriquement à toute hausse de la TVA. Elle note avec inquiétude que la Confédération recourt de plus en plus fréquemment à des augmentations de cette taxe pour lever des fonds ou financer certaines prestations. Cette approche représente une solution de facilité au détriment des consommateurs qui, dans ce cas précis, ne toucheront aucun bénéfice direct de cette hausse de la TVA et seront pénalisés.

Selon les [observations](#) de la FRC en 2018, la baisse du taux de cette taxe n'avait en effet pas été répercutée de manière satisfaisante. Les consommateurs n'avaient donc pas profité de cette diminution. A l'inverse, en 2024, la hausse du taux a été répercutée de manière partielle, selon le Surveillant des prix de la Confédération. Cependant, aucune collecte systématique n'a été effectuée concernant l'évolution ultérieure des prix. Ce qui est certain, c'est que les relevés de l'Office fédéral de la statistique montrent que l'inflation s'est poursuivie en 2024.

Par ailleurs, couper d'un côté dans les dépenses de la Confédération – avec des réductions de prestations pour la population – et de l'autre augmenter la TVA pour financer l'armement

FÉDÉRATION ROMANDE DES CONSOMMATEURS

est un non-sens. La FRC appelle à une réflexion sur une meilleure répartition des recettes plutôt que des économies et une hausse de la TVA.

En outre, la perspective d'une hausse de la TVA intervient dans un environnement géopolitique perturbé depuis plusieurs années. La guerre en Ukraine puis les récents affrontements au Moyen-Orient ont montré à quel point les prix peuvent s'envoler dans des délais très courts. Ne prenons donc pas le risque d'aggraver la situation avec une augmentation de la TVA.

Enfin, les consommateurs de notre pays subissent déjà l'îlot de cherté, ce « supplément suisse » appliqué à de nombreux produits importés, sous prétexte du pouvoir d'achat élevé de la population. Des [relevés](#) de la FRC ont ainsi montré que cette majoration atteint en moyenne 35% et que certains produits sont même vendus 80% plus cher. Dans ce contexte, augmenter le taux de la TVA respectivement de 0.3, 0.4 et 0.8 pourcent (taux réduit, taux pour l'hébergement et taux normal) alourdirait davantage le budget des ménages. Le risque est en effet grand que la hausse de la TVA soit répercutée sur les prix qui, eux-mêmes suivent une tendance ascendante en raison de l'inflation. Le pouvoir d'achat déjà diminué de la population suisse se réduirait encore davantage.

Pour toutes ces raisons, la FRC **rejette l'augmentation de la TVA** visant à financer les dépenses d'armement de l'armée.

En vous remerciant de prendre en compte notre position, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Fédération romande
des consommateurs

Sophie Michaud Gigon
Secrétaire générale

Sevan Pearson
Responsable
Economie